AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

SIL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL
Traitement et valorisation des déchets



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2025

Traitement des déchets des ménages après collecte

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2025

Traitement des déchets des ménages après collecte

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827

Présentation du SIL
- Historique . . . 02
- Le territoire . . . 03
- Les compétences . . . 04
- Les sites . . . 04
- Les actions de prévention et de réduction des déchets . . . 05
- L'emploi . . . 06
- La concertation et la gouvernance . . . 06

Les indicateurs techniques
- Les ordures ménagères et assimilés . . . 07
- Les biodéchets . . . 16
- Les végétaux . . . 17
- Les emballages ménagers recyclables . . . 19
- Répartition global par EPCI . . . 22

Les indicateurs financiers
- Les différents contrats . . . 23
- Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public . . . 26
- Les dépenses du SIL . . . 28
- Les recettes du SIL . . . 29

Les événements marquants de l'année . . . 39

La valorisation
- Rappel des objectifs régionaux . . . 35
- Valorisation matière ou organique . . . 36

Chiffres clés . . . 39

AR Prefecture
251710687-20260915-DEL322026-DE
le 22/09/2026



Présentation du SIL

Historique

2005 — Création du Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL)

2007 — Réflexion sur la politique de traitement des ordures ménagères avec pour but d'augmenter la capacité de traitement pour valoriser 100 % des déchets en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

2009 — Adoption du principe de pré-traitement couplé à la valorisation énergétique en partenariat avec la base aérienne 721.

2015 — Premier coup de pioche du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets (CMVD).

2018 — Mise en service du CMVD Pôle des Jamelles avec la capacité de valoriser 85 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

2021 — Compilation des fiches garanties non résolues, **ouverture de l'expertise contradictoire sur le CMVD.**

2022 — La compétence du SIL est élargie au traitement de tous les déchets des ménages et assimilés après collecte.

2022 — Convention d'entente intercommunautaire avec la CDA de La Rochelle, le syndicat CYCLAD pour le traitement des emballages ménagers recyclables.

2025 — Le SIL a 20 ans.

Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe quatre collectivités territoriales membres :

- la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) ①
- la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) ②
- la Communauté de Communes de l'Île-d'Oléron (CCIO) ③
- la Communauté de Communes du bassin de Marennes (CCBM) ④

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole ⑤ au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime) depuis 2017.

Les 4 intercommunalités adhérentes : 72 communes – 192 946 habitants selon la population INSEE 2025.

	Population au 1er janvier
CARA	87 913
CARO	66 296
CCBM	15 847
CCIO	22 890
Total SIL	**192 946**

Par convention : la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole – 16 communes – 18 709 habitants selon la population INSEE.

Soit 211 655 habitants pour le traitement des ordures ménagères avec une forte variation saisonnière.

Le SIL à l'échelle du département



Les territoires du SIL



AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

« Le traitement des déchets ménagers et assimilés après collecte qui, elle reste du ressort des EPCI membres. Les opérations de transport, de transit et de regroupement sont rattachées à la compétence traitement.

La compétence traitement des déchets ménagers… s'entend comme toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation sous forme de tri qui précède la valorisation ou l'élimination, après apports des flux par les EPCI membres sur les centres de traitement ou de transfert. À ce titre le SIL pourra exploiter ou faire exploiter tout équipement relatif à l'exercice de cette compétence et mener toutes études ou actions relatives aux modalités de tri et de traitement de déchets de son ressort.

La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes… qu'elle qu'en soit la forme restent de la compétence des membres au titre de la collecte.

Les opérations de réemploi ou de réutilisation des déchets des membres restent sous la responsabilité des EPCI… »

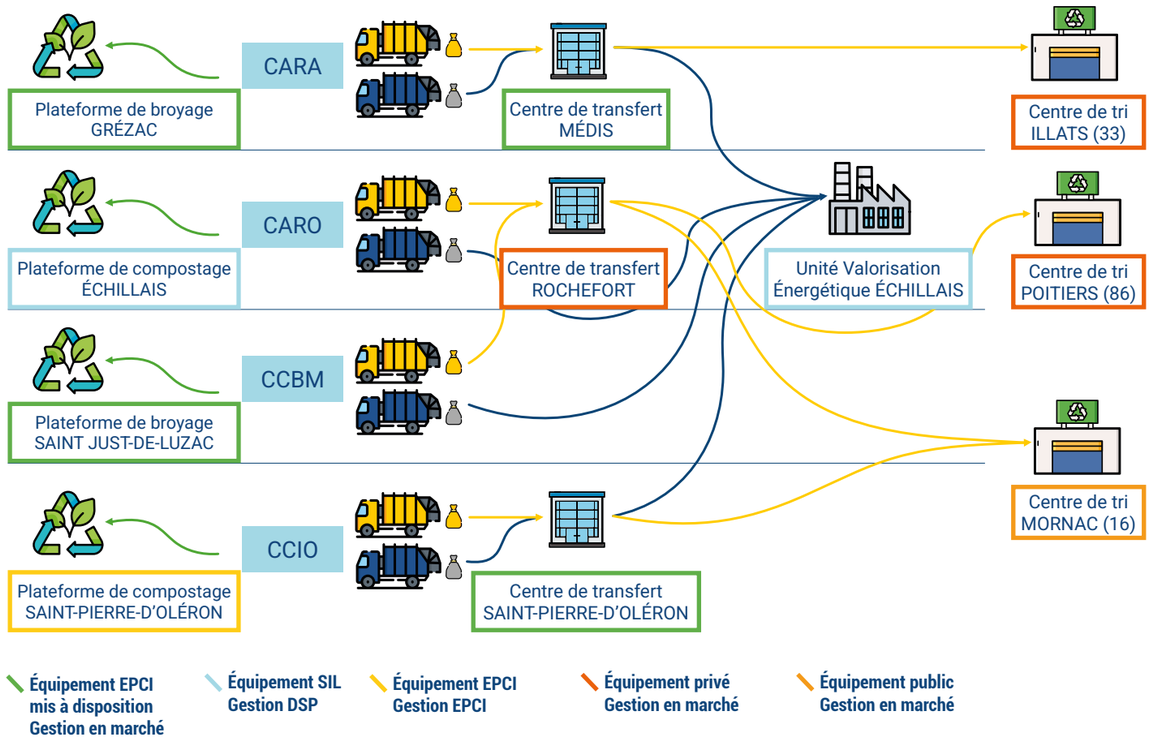
Statuts au 1er janvier 2022

Les sites

Le SIL a la charge de plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers (ordures, biodéchets, encombrants, emballages et déchets verts) du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Échillais ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, située à Échillais ;
- Une installation de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac.





Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI* membres. Ces actions peuvent être le résultat de conseils de la part du SIL dans le cadre de son rôle de traitement dans le cycle de vie du déchet. De plus, le SIL tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

En 2025, le SIL a réalisé :

- l'anniversaire de ses 20 ans et l'édition d'une plaquette de présentation du syndicat ;
- la création d'un module de réservation en ligne pour les visites du pôle des Jamelles ;
- le circuit pédagogique a reçu 773 visiteurs ;
- 29 écoliers ont visité le quai e transfert de Médis ;
- la publication de 8 articles sur le site internet **https://sil-dechets.fr** ;
- 7 visites techniques à destination des élus et techniciens (centre de traitement de biodéchets, plateformes de traitement des végétaux…).

* Établissement Public de Coopération Intercommunale

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

L'emploi



En 2025, le SIL comptait 5 agents.

2 titulaires	1 adjoint administratif 1 technicien
2 contractuels	1 attaché principal 1 ingénieur (direction)
1 contrat de projet	1 technicien

La concertation et la gouvernance

Le SIL possède un site internet :
www.sil-dechets.fr

- La sous-préfète a visité le CMVD ;
- La Commission de Suivi de Site du CMVD s'est réunie le 16 septembre 2025 ;
- 2025 a vu se réunir 6 bureaux syndicaux et 4 comités syndicaux des élus ;
- 11 réunions se sont déroulées avec les services des EPCI membres ;
- 5 conférences d'ententes ont eu lieu :
 - 2 avec le Syndicat CYCLAD (OMR et Biodéchets),
 - 3 avec La CDA de La Rochelle et CYCLAD (EMR).







Les indicateurs techniques

Les ordures ménagères et déchets assimilés

Autorisation réglementaire

L'autorisation préfectorale n°18-0064 et ses arrêtés complémentaires autorisent les installations à :

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé, en tonnes
2 771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2 971.	Installation de traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets. 2 brûleurs d'allumage et de maintien de puissance installée de 22 MW Capacité horaire de traitement : 9,3 t /h à PCI de 11 600 KJ /kg Capacité annuelle de traitement : 74 400 t	74 400 t/an
2 782	Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux que ceux mentionnés aux rubriques 2 780 et 2 781 à l'exclusion des installations réglementées au titre d'une autre législation.	Capacité de l'installation de tri et préparation avant valorisation : 85 000 t /an	85 000 t/an

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Réception des déchets

Les unités de valorisation organique et énergétique du CMVD ont reçu 83 348 tonnes de déchets :

- 51 052 tonnes OMR SIL
- 32 396 tonnes de déchets tiers (assimilés OM – refus CS – déchetterie – DAE)



Fosse de réception des OMR au CMVD

Les ordures ménagères et déchets assimilés du SIL

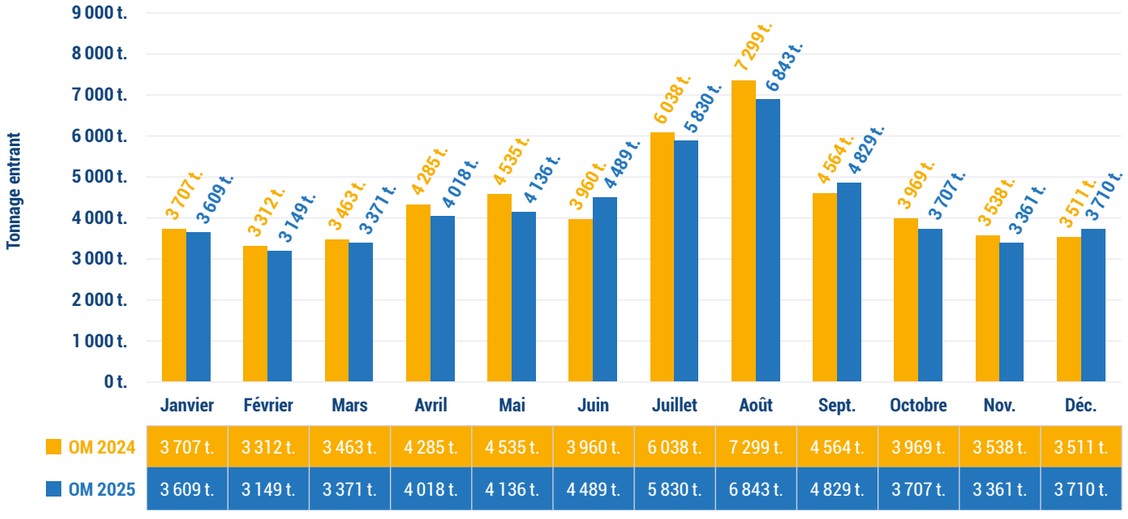
Les apporteurs du SIL (membres et syndicat sous convention) ont amené 51 052 tonnes d'ordures ménagères assimilées.

Tonnage OMR réel réceptionné sur l'année

EPCI	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CDA Royan Atlantique	28 359	29 611	28 744	27 743	26 654	26 114
CDA Rochefort Océan	17 115	17 683	17 273	17 018	13 673	13 412
CDC Île d'Oléron	11 267	10 650	9 200	7 828	7 175	6 942
CDC Marennes *	2 698	2 756	2 697	2 697	2 697	2 603
CYCLAD-CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 956	3 005	2 659	2 103	1 982	1 982
TOTAL TONNES	**62 395**	**63 705**	**60 572**	**57 388**	**52 181**	**51 052**

* Les tonnages du bassin de Marennes en 2022 : 2 696,84 T, en 2023 : 2696,69 T et en 2024 : 2 696,92 T

Évolution saisonnière des ordures ménagères



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
OM 2024	3 707 t.	3 312 t.	3 463 t.	4 285 t.	4 535 t.	3 960 t.	6 038 t.	7 299 t.	4 564 t.	3 969 t.	3 538 t.	3 511 t.
OM 2025	3 609 t.	3 149 t.	3 371 t.	4 018 t.	4 136 t.	4 489 t.	5 830 t.	6 843 t.	4 829 t.	3 707 t.	3 361 t.	3 710 t.

Production d'ordures ménagères résiduelles en kg par habitant par an

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution entre 2024 et 2025
CDA Royan Atlantique	336,66 K	348,57 K	336,39 K	321,99 K	306,36 K	297,04 K	-3,0 %
CDA Rochefort Océan	263,56 K	273,70 K	266,27 K	260,72 K	208,57 K	202,31 K	-3,0 %
CDC Île d'Oléron	498,71 K	474,41 K	421,04 K	348,87 K	317,20 K	303,27 K	-4,4 %
CDC Marennes	171,52 K	174,93 K	170,64 K	170,42 K	170,18 K	164,24 K	-3,5 %

La fréquentation touristique et la part de résidences secondaires influent significativement sur le poids par habitant de déchets produits.

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL poursuit sa baisse grâce aux actions des collectivités en faveur du tri , aux extensions des consignes de tri, à la prévention et de la réduction des déchets.



Les déchets des apporteurs tiers

SOVAL, dans le cadre de son contrat de délégation de service public, a pris en charge sur le CMVD 32 396 tonnes de déchets d'apporteurs tiers. Ces déchets sont pour la plupart des tout-venants de déchèteries, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals issus de gros producteurs et des refus du tri sélectif qui viennent compléter les apports du SIL afin d'optimiser le fonctionnement de l'installation.

Les tonnages déchets tiers :

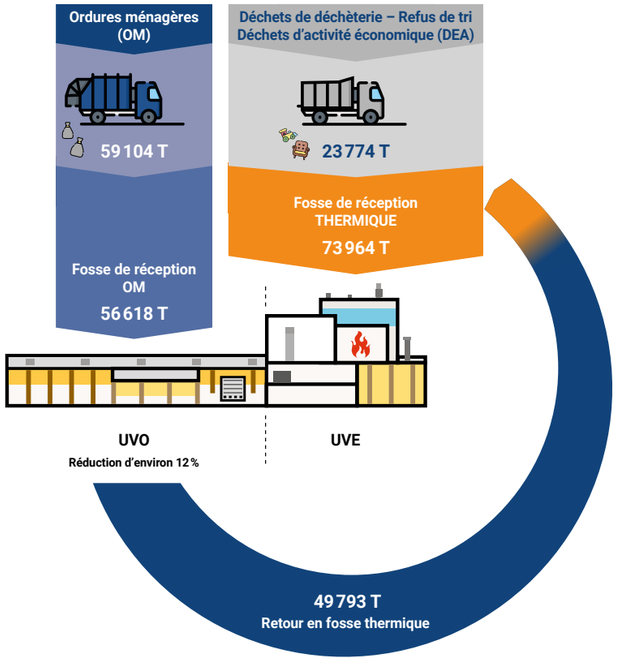
- 8 052 tonnes d'ordures ménagères et assimilés de tiers,
- 2 212 tonnes de refus de collecte sélective,
- 7 917 tonnes d'encombrants ou tout-venant de déchèteries,
- 13 6454 tonnes de DAE (Déchets d'Activités Économiques).
- 470 tonnes de biodéchets (biodéchets uniquement depuis 2024).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution entre 2019 et 2025
Apporteurs tiers	21 543 t.	16 101 t.	15 255 t.	20 345 t.	25 434 t.	30 221 t.	32 396 t.	50,38 %

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Les tonnages traités

en tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total Omr Réceptionnées	66431	62473	59111	61775	56289	60498	59104
Déchets incinérés	63358	65285	57810	66940	67663	73961	73964



En 2025 la totalité des déchets ménagers des apporteurs (membres ou sous convention) du SIL ont été traités sur le CMVD (Centre Multifilière de Valorisation des Déchets).
Le stock de balles d'ordures ménagères réalisé à l'été 2025 était de 7441 balles.
En date du 31 décembre 2025, il restait 3500 balles d'ordures ménagères en stock.

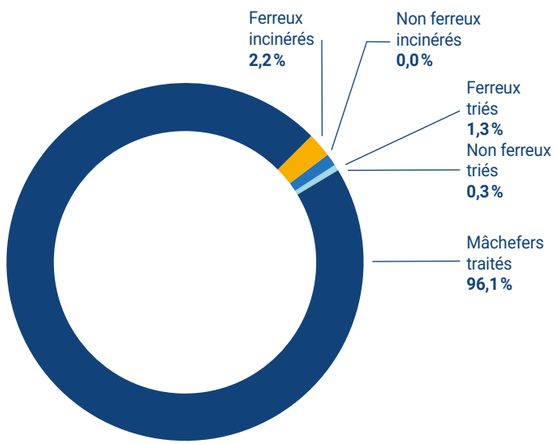
Valorisation matière au CMVD

En 2025, le fonctionnement des installations a permis de valoriser sous forme matière, 28,3% des déchets traités, grâce aux opérations de tri des ordures ménagères (déferraillage) et à la réutilisation des mâchefers.

Valorisation matière 2025 :
- 719 tonnes de métaux ferreux
- 68 tonnes de métaux non ferreux

Encore trop de métaux se retrouvent au CMVD alors qu'ils auraient pu être triés à la source pour être directement recyclés.

- 19640 tonnes mâchefers transférés au centre de tri pour valorisation.



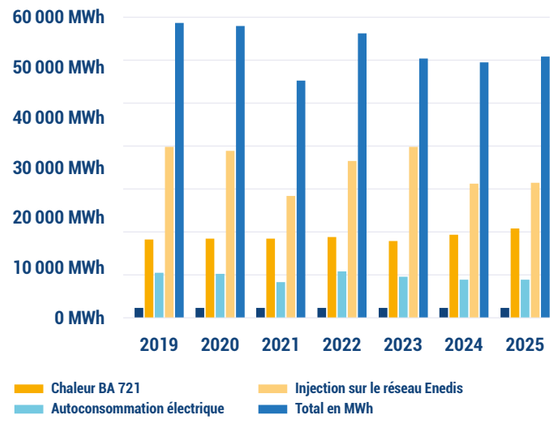
Valorisation matière des déchets de l'UVE du CMVD 2025 (hors biodéchets)

Valorisation énergétique

En 2025, près 17765 MWh de chaleur ont été vendus à la Base aérienne 721, ce qui représente l'équivalence de la consommation en eau chaude sanitaire et chauffage de 3855 personnes.

La production d'électricité permet au site d'être autonome. 26772 MWh d'électricité ont été injectés sur le réseau ENEDIS, soit l'équivalence de la consommation électrique de 12043 personnes.

La production électrique rendue aux usagers représente environ 3,5 fois celle de la population de la ville d'Échillais.



Valorisation énergétique de l'UVE d'Échillais

Résidus de traitement

À l'issue du processus de traitement, il reste des matières non valorisables : les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, dit REFIOM.

Tonnes incinérées		73964
Tonnes de résidus ultimes de traitement	REFIOM produits	3659
	Cela représente 4,95 % des déchets entrant	

Les REFIOM sont traités en ISDD (Installation de Stockage des Déchets Dangereux).

En 2025, 95,05 % des déchets incinérés sur le site ont été valorisés.



Extraction des mâchefers

Taux de valorisation associé à la performance de l'UVE

	2025
Taux de performance énergétique R1*	70,40 %
Taux de valorisation matière**	28,3 %

* Données exploitant
** Tx = (mâchefers transférés en plateforme de valorisation + mâchefers valorisés directement + métaux récupérés) / tonnage incinéré

Depuis juin 2023, dans le cadre de l'expertise judiciaire en cours, le bâtiment mâchefers n'est plus exploité. Le mâchefer brut est récupéré directement en sortie de four puis il est traité par maturation et tri sur une plateforme externalisée avant d'être valorisé par réutilisation.



Caméra four

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Bilan environnemental et impact sanitaire

a. Impact atmosphérique

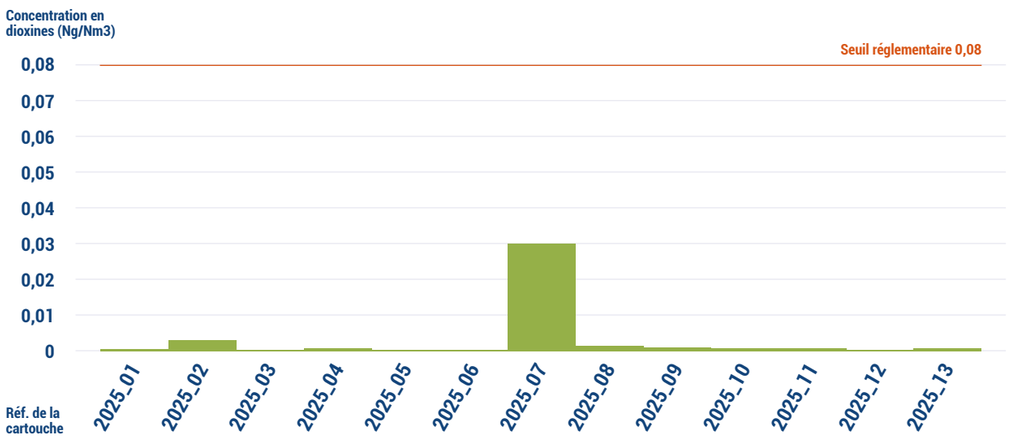
En 2025, sur les 60 heures de dépassement horaire autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, 29 heures ont été enregistrées dont :

	Jan. 25	Fév. 25	Mars 25	Avr. 25	Mai 25	Juin 25	Juill. 25	Août 25	Sept. 25	Oct. 25	Nov. 25	Déc. 25	Total
HCl	1,5 h	1,0 h	1,0 h	1,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	6,0 h
SO2	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	5,5 h	2,0 h	1,5 h	1,5 h	2,5 h	0,5 h	14,5 h
CO	0,5 h	1,0 h	1,5 h	1,0 h	1,0 h	0,0 h	1,5 h	0,5 h	0,5 h	2,5 h	0,0 h	0,5 h	10,5 h
NOx	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
NH3	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
HF	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h
COT	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
Poussières	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
Global (Cumul)	2,0 h	4,0 h	6,5 h	8,5 h	9,5 h	9,5 h	16,5 h	19,0 h	21,5 h	25,5 h	28,0 h	29,0 h	29,0 h
Dépassement jour R-EOT	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
Dispo TECORA	99,94 %	99,82 %	99,93 %	99,93 %	99,63 %	99,90 %	99,99 %	99,70 %	99,98 %	99,87 %	99,95 %	99,74 %	99,87 %
Compteur OTNOC	25,00 h	42,00 h	50,00 h	73,00 h	99,00 h	125,00 h	148,00 h	156,00 h	178,00 h	187,00 h	209,00 h	220,00 h	220,00 h
Dépassement jour NOC	1 j	2 j	2 j	0 j	0 j	0 j	1 j	2 j	1 j	0 j	0 j	0 j	9 j

Rejet atmosphérique UVE

Aucun dépassement journalier n'a été observé.
Depuis fin 2023, le mercure est analysé en continu.
L'installation répond donc aux obligations réglementaires.

Concernant les concentrations en dioxines relatives aux analyses en semi-continu (cartouches), il n'y a pas eu de dépassements sur l'année 2025.



b. Observatoire des odeurs du CMVD

Depuis la mise en service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place, pour le suivi des odeurs, un jury de nez composé depuis 2018, de volontaires.

Ainsi, **un total de 23 riverains,** répartis dans un rayon de 4 km autour du site, constitue les membres du jury de nez pour l'année 2025.
Ces riverains répondent aux critères de la norme AFNOR NF X 43-103. Le jury de nez a été formé à de nouvelles odeurs, celles du compostage des végétaux.

Sur l'ensemble de l'année 2025, plus de **1 352 observations olfactives ont été réalisées avec 48 signalements d'odeur.**

Le nombre de signalement d'odeurs reste stable par rapport à l'année précédente..

Concordance des vents

Concordance des vents	Nombre de perceptions attribuées au site	%
Conforme	23	61
Non conforme	15	39

Sur un total de 48 perceptions, seules 38 sont prises en compte pour la vérification des vents du site au moment de l'observation.
La concordance des vents pour ces 38 signalements de l'année 2025 est estimée à 61 %.
Globalement, la participation du jury est régulière (relativement faible car 7 riverains actifs) au cours de l'année (stable autour de 12 % à 28 %), à l'exception du mois d'août (2 observations). Ces chiffres sont du même ordre de grandeur que ceux de 2024.



Le jury de nez 2025

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

c. Plan de Surveillance Environnemental

L'objectif du Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations de polluants dans les éléments environnementaux avant et depuis la mise en service du CMVD.



Bilan du Programme de suivi environnemental pour 2025

Le présent rapport rend compte de la **campagne de surveillance environnementale** réalisée en 2025. Cette campagne, la cinquième depuis la mise en service du CMVD dans sa configuration actuelle, porte sur les matrices **lichens, sols, retombés atmosphériques, herbes, air ambiant et légume de potagers.**

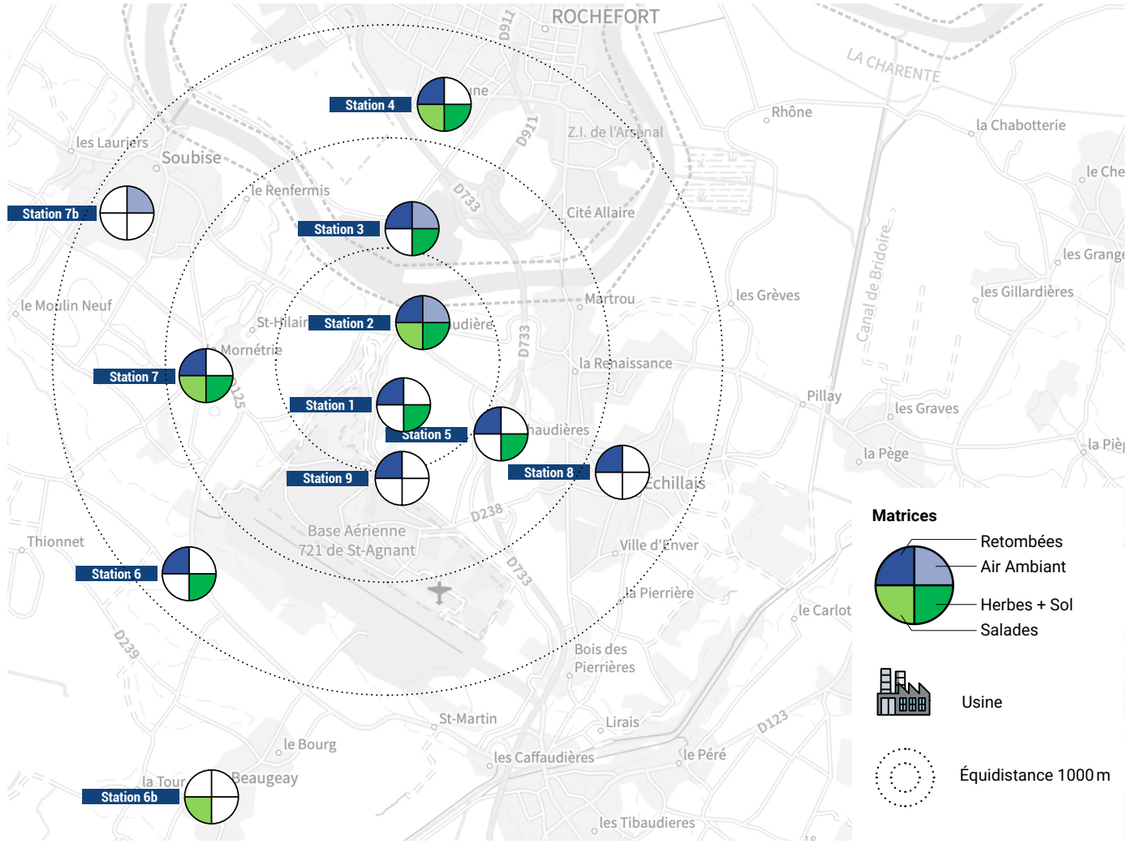
Le programme de surveillance environnementale autour du CMVD d'Échillais est composé de campagnes de mesures annuelles formant des cycles de trois ans à l'issue desquels un bilan est réalisé. Le planning complet du programme de surveillance est détaillé dans le tableau ci-après.

Années		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Matrices	Sols	X			X			X		
	Lichens	X			X			X		
	Potagers		X	X	X	X		X	X	
	Herbe		X	X	X	X		X	X	
	Retombées	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Air ambiant	X	X	X	X	X	X	X	X	X
État initial				X			X			X

Plannification des campagnes annuelles du programme de surveillance environnementale autour du CMVD d'Échillais



Mesures plan de surveillance environnemental



Bilan

L'analyse des résultats dans les **retombées atmosphériques** mesurées au moyen de collecteurs de précipitations met en avant de rares valeurs supérieures à celles relevées sur le témoin local (station 7) et au seuil de vigilance. Il s'agit des retombées de PCDD/F, de Cd, de Cu et de Zn obtenues sur la station 8 (Échillais). Ces dépassements de faible ampleur ne sont pas observés sur la station 5 (Pichaudière), plus proche du CMVD dans le même axe de dispersion, ce qui permet d'écarter un potentiel lien avec les activités de l'installation. La baisse des niveaux de retombées, généralement plus marqués sur la station 6 (Lande du Roux), est confirmée en 2025. Sur la station 1 (Usine), la valeur en Ca, supérieure au seuil de retombées significatives identifiée en 2024, n'est pas observée en 2025. Concernant les **herbes**, la campagne 2025 se caractérise par l'absence d'impact du CMVD pour tous les polluants analysés. Les seuils réglementaires relatifs à l'alimentation animale sont respectés sur l'ensemble des stations. Les résultats des mesures dans **l'air ambiant** indiquent des concentrations en métaux faibles, équivalentes au témoin local, à l'exception du Zn sur la station 2 (Noraudière). Les résultats restent conformes aux valeurs réglementaires pour la protection de la santé humaine. Enfin, les résultats relatifs **aux salades** ne révèlent aucun impact du CMVD concernant les PCDD/F et les PCB-DL. Pour les métaux, on relève des teneurs supérieures au témoin local (station 7) pour le Cd, le Cu et le Zn sur la station 2 mais les valeurs n'atteignent pas de niveaux préoccupants.

Les résultats de la campagne de surveillance menée en 2025 mettent en avant l'absence d'impact du CMVD d'Échillais sur son environnement proche pour les contaminants recherchés.

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

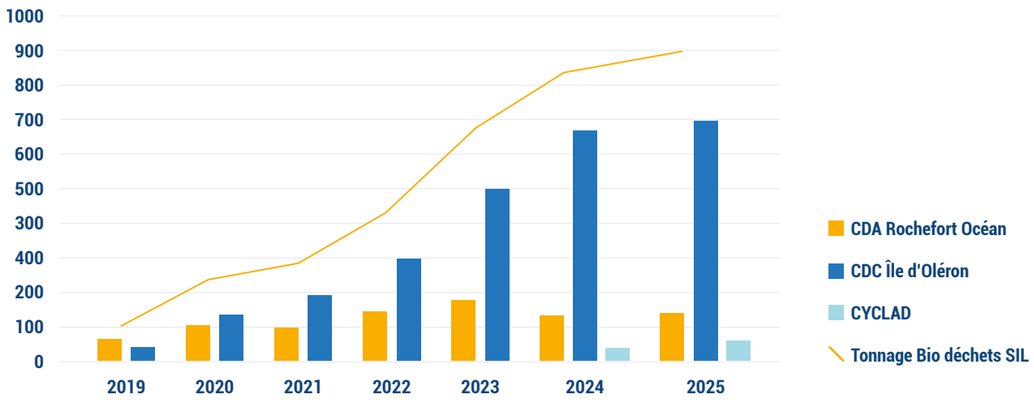
Les biodéchets

Rubrique	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé	Capacité atteinte en 2025	Taux d'utilisation
2 780	A	Installation de compostage des déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation : Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industrie agro-alimentaires, seuls ou en mélange de déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1 : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20 t/j	Compostage des biodéchets triés à la source entrant dans les tunnels de fermentation. Capacité 45 581 t/an Capacité 228 t/j	1 369 t.	3,00 %

Les 1 369 tonnes reçues se décomposent comme suit : SIL = 839 t., Cyclad = 60 t., Tiers = 470 t.
Nos EPCI avaient anticipé la réglementation de 2024 sur le tri à la source des biodéchets et utilisaient depuis 2019 l'outil proposé par le SIL au CMVD. Ils ont apporté au SIL 899 tonnes en 2025, soit une augmentation de 6,1% par rapport à 2024. Depuis 2024 nous recevons également les biodéchets de CYCLAD (60 tonnes en 2025).

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution entre 2019 et 2025	Évolution entre 2023 et 2025
CDA Royan Atlantique	0	0	0	0	0	0	0		
CDA Rochefort Océan	66	106	99	143	179	134	138	110,3 %	3,2 %
CDC Île d'Oléron	41	135	192	297	501	671	700	1 622,7 %	4,3 %
CDC Marennes	0	0	0	0	0	0	0		
CYCLAD						39	60		
TOTAL Bio déchets SIL	106	241	290	440	680	844	899	744,2 %	6,1 %

Le tonnage annuel n'a pas cessé d'augmenter depuis 2019, il est multiplié par 8 en 7 ans.



Évolution des tonnages de biodéchets

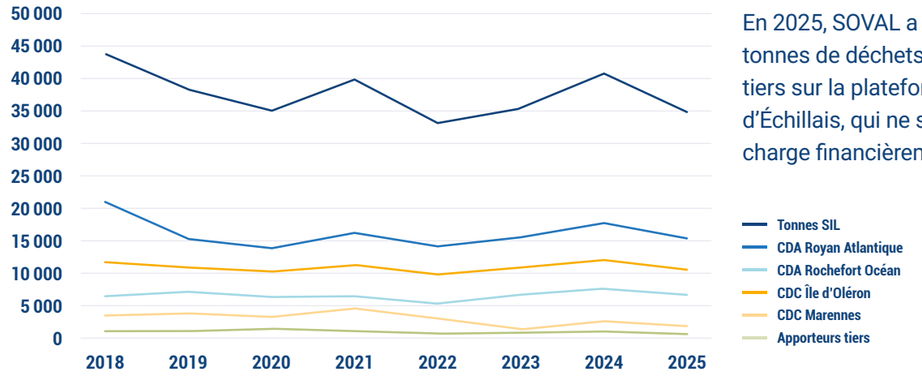
Les biodéchets traités par le SIL sont transformés en compost normé pour un retour à la terre de proximité.

Les végétaux

Les tonnages reçus

En 2025, le SIL a traité 34 163 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 663 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises…) soit un tonnage global traité de 34 826 tonnes.

EPCI membres du SIL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution entre 2018 et 2025
Tonnes SIL	43 922	38 512	35 201	39 854	33 088	35 368	40 647	34 826	- 21 %
CDA Royan Atlantique	20 998	15 432	13 904	16 210	14 080	15 404	17 600	15 294	- 27 %
CDA Rochefort Océan	6 516	6 960	6 325	6 562	5 282	6 574	7 493	6 573	1 %
CDC Île d'Oléron	11 676	10 991	10 279	11 350	9 895	10 993	12 034	10 466	- 10 %
CDC Marennes	3 592	3 951	3 401	4 646	3 068	1 492	2 541	1 830	- 49 %
Apporteurs tiers	1 140	1 178	1 292	1 086	763	905	980	663	- 42 %



En 2025, SOVAL a également traité 663 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers sur la plateforme de compostage d'Échillais, qui ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.

Tonnages par collectivités



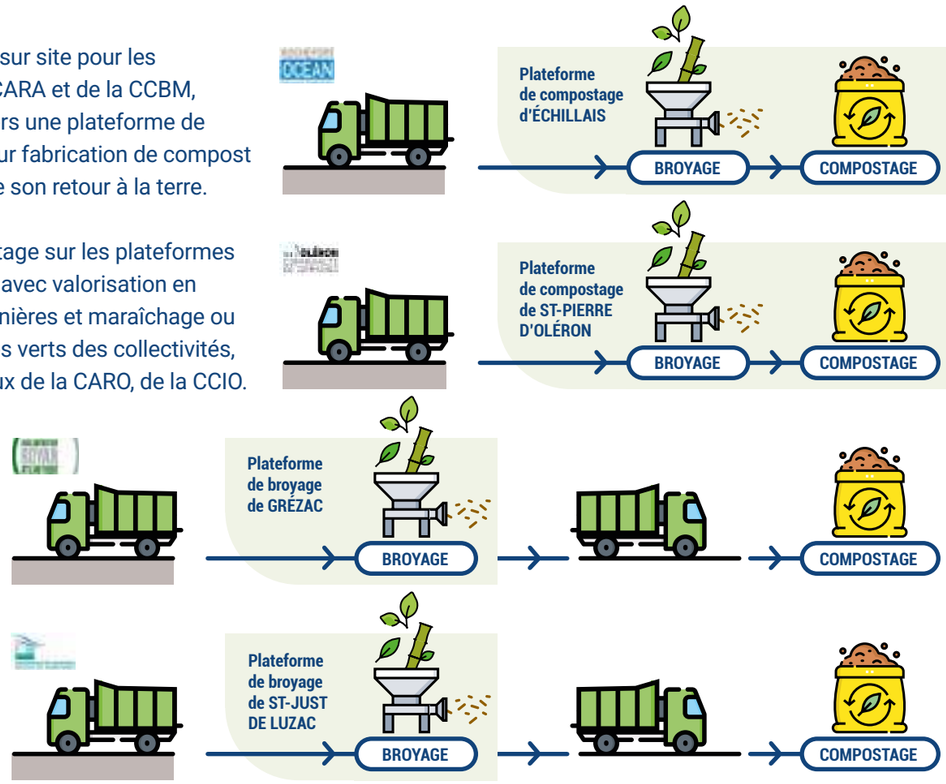
Andains de déchets verts en fermentation

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Les modes de traitement

Soit en broyage sur site pour les végétaux de la CARA et de la CCBM, puis transfert vers une plateforme de compostage pour fabrication de compost normé en vue de son retour à la terre.

Soit en compostage sur les plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, pour les végétaux de la CARO, de la CCIO.





Andains de végétaux broyés sur la plateforme de compostage d'Échillais

Les emballages ménagers recyclables

En 2025, le traitement des emballages ménagers est réalisé via des marchés publics que chaque EPCI membres a transférés au SIL ou que le Syndicat a contracté en son nom.



Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) suivent les schémas de traitement suivant :

- Pour la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri de Poitiers (Vienne).
- Pour la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, les EMR sont transportés sur le quai de transfert Médis pour optimiser le transport vers le centre de tri à Illats (Gironde).
- Pour la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, les EMR sont transportés au quai de transfert de Saint Pierre pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).
- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).

En 2026, l'ensemble des EMR seront triés au centre de tri « Altriane » à Salles sur Mer, selon l'entente avec la CDA de La Rochelle et le syndicat Cyclad.

Les tonnages traités

EPCI membres du SIL	2023	2024	2025
CDA Royan Atlantique	6 909	7 009	6 953
CDA Rochefort Océan	4 466	4 885	4 720
CDC Île d'Oléron	3 542	3 658	3 586
CDC Marennes	799	820	867
Tonnage EMR SIL	**15 716**	**16 370**	**16 126**

Tonnages Emballages Ménagers Recyclables

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026



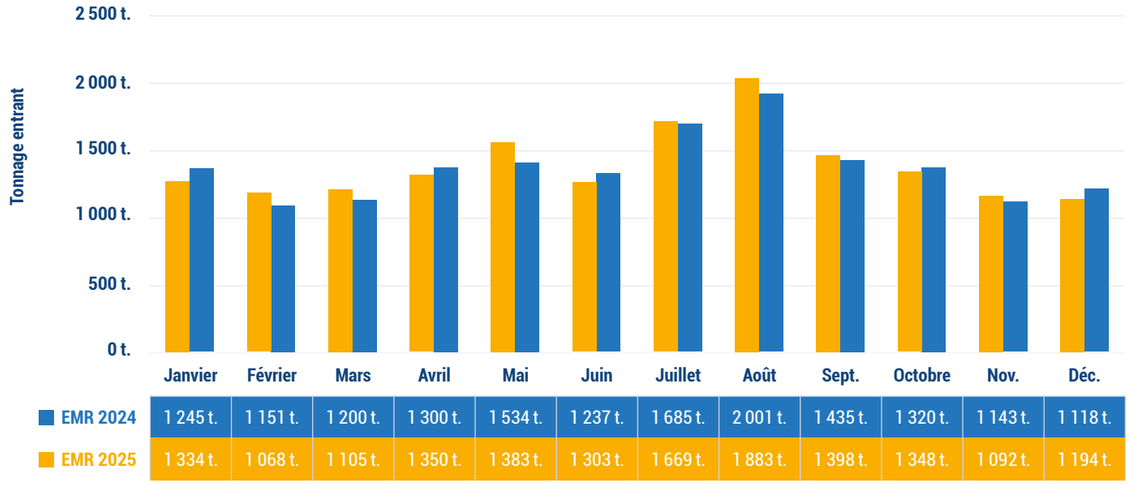
Barrière hangar CS



Médis : visite de scolaires



Convoyeur du centre de tri



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
EMR 2024	1 245 t.	1 151 t.	1 200 t.	1 300 t.	1 534 t.	1 237 t.	1 685 t.	2 001 t.	1 435 t.	1 320 t.	1 143 t.	1 118 t.
EMR 2025	1 334 t.	1 068 t.	1 105 t.	1 350 t.	1 383 t.	1 303 t.	1 669 t.	1 883 t.	1 398 t.	1 348 t.	1 092 t.	1 194 t.

Évolution du tonnage EMR global

Pourcentage des refus de tri

Le pourcentage global du SIL des refus de tri représente 29,32 % des Emballages Ménagers Recyclables.

À noter que la CDC du Bassin de Marennes ne collecte pas les journaux magazines avec ses emballages mais en point d'apport volontaire. Le taux de refus de tri de cette collectivité ne peut donc pas être comparé avec celui de ses voisins qui collectent les papiers en mélange avec les emballages.

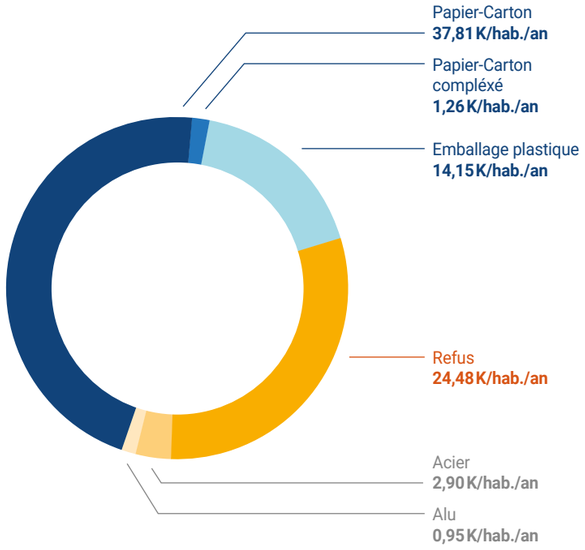
% de refus de tri	2025
CDA Royan Atlantique	29,28 %
CDA Rochefort Océan	22,60 %
CDC Île d'Oléron	38,71 %
CDC Marennes	35,42 %

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

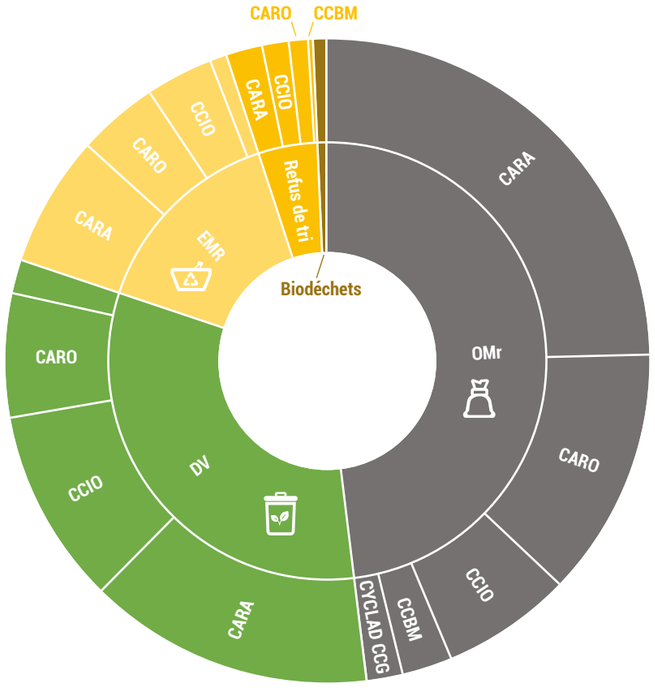
La valorisation des emballages

Le traitement des emballages ménagers et du papier est de la compétence du SIL. La valorisation des matériaux à la sortie des centres de tri reste gérée par chacun des EPCI membres. Les refus de tri sont valorisés en énergie (chaleur et électricité).





Répartition globale par EPCI



Répartition des tonnages 2025 par flux

- EMR
- Refus de tri
- OMR
- DV
- Biodéchets



Les indicateurs financiers

Les différents contrats

Le SIL, pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge, utilise une Délégation de service public (DSP) et des marchés d'exploitation.

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

	Objet	Lots	Fournisseur	Date début	Date fin actualisée	Montant annuel réalisé 2025
Centres de transfert	**Exploitation du Centre de transfert de Médis + Transport EMR**	1- Exploitation du Centre de transfert de Médis et transport OM et EMR (CARA)	Suez RV Sud-Ouest	01/10/2024	30/09/2029	511 996,40 €
		2- Transport OM et EMR Médis (CARA)	Suez RV Sud-Ouest	01/10/2024	30/09/2029	561 294,95 €
	Exploitation du Centre de transfert de Saint-Pierre d'Oléron, transport d'ordures ménagères et transport des emballages et papiers	Exploitation du Centre de transfert de déchets de Saint-Pierre d'Oléron et transport des déchets OMR (CCIO)	Suez	01/02/2023	31/01/2028	272 731,27 €
		Transport des emballages et papiers du Centre de stockage de Saint-Pierre d'Oléron vers un centre DE3 Traitement (CCIO)	Nicollin	01/02/2023	31/12/2026	261 356,74 €
Déchets verts	**Exploitation Plateforme de Grézac (déchets verts) (CARA)**	Exploitation Plateforme de Grézac (déchets verts) (CARA)	Veolia Agriculture	01/07/2023	30/06/2028	572 546,54 €
	Exploitation Plateforme St-Just (déchets verts) (CCBM)	Exploitation plateforme St-Just (déchets verts) (CCBM)	Veolia Agriculture	01/07/2023	30/06/2025	46 854,24 €
Traitement EMR	**Tri déchets ménagers assimilés (CCIO)**	Tri déchets ménagers assimilés (CCIO)	Calitom	01/01/2023	31/12/2025	974 622,26 €
	Réception transfert et tri papiers et EMR (CARO)	Réception, transfert des papiers et EMR en mélange et tri des EMR/papiers de la CARO	Suez RV Sud-Ouest	01/01/2024	31/12/2025	1 432 316,77 €
	Tri conditionnement matériaux recyclables (CARA)	Tri conditionnement matériaux recyclés Cs (CARA)	Coved SAS	01/01/2025	30/06/2026	1 331 046,26 €
	Collecte tri transport EMR (CCBM)	Transfert et transport des EMR	Suez RV Transport des EMR	01/01/2022	31/12/2025	78 699,66 €
		Tri EMR	Calitom	01/01/2022	31/12/2025	185 127,41 €
OM	**DSP**	DSP	Soval Nord	25/07/2015	31/07/2027	6 812 561,42 €



Unité de valorisation énergétique CMVD Échillais

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public

Le délégataire produit chaque année avant le 30 avril suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel de gestion établi suivant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.
Le SIL a ensuite 4 mois pour formuler des remarques. Les comptes d'exploitation présentés dans ce rapport sont ceux de 2025.

1 – Recettes	Réel 2025 (€)	Année 2026 (€)
1.1- Recette fixe exploitation installations de traitement OMR FOMR	3 869 988	3 986 088
1.2 - Recette proportionnelles OMR POMR X tonnage OMR SIL	2 139 964	2 204 163
1.3 - Recette proportionnelles Biodéchets PBIO X tonnage biodéchet SIL	16 480	16 974
1.4 - Recette fixe exploitation déchet vert FDV	0	0
1.5 - Recette proportionnelles exploitation plateforme de compostage PDV X tonnages DV SIL	253 016	260 606
1.6 - Recette encombrant / DIB / OM apporté par le délégataire	0	0
1.6 - Recette DIB apportés par le délégataire	3 841 768	3 957 021
1.7 - Recette Déchets vert apportés par le délégataire	37 660	38 790
1.8 - Recette Biodéchets apportés par le délégataire	29 676	30 566
1.9 - Recettes Valorisation compost déchets vert	15 878	16 354
1.10 - Recettes Valorisation compost OMR et biodéchets - SIL	0	0
1.11 - Recettes ventes matériaux ferreux	30 841	31 766
1.12 - Recettes ventes matériaux non ferreux	22 608	23 286
1.13 - Recettes ventes de chaleurs	752 156	774 721
1.14 - Recettes Prime fixe vente électrique	0	0
1.15 - Recettes part proportionnelle vente d'énergie électrique	1 976 860	1 976 860
1.16 - Reprise dotation au fond GER (= poste 4)	1 289 383	1 318 002
1.17 - Valorisation Fond GER	0	0
Recettes autres	2 586 420	2 586 420
TGAP	1 108 647	1 108 647
1 – Total Recettes	17 971 345	18 330 265

CMVD Échillais – Compte d'exploitation 2025

2 – Charges fixes d'exploitation		
2.1 - Personnel	2 958 411	3 047 163
2.2 - Abonnement EDF	0	0
2.3 - Autres abonnements	0	0
2.4 - Assurances	615 959	646 757
2.5 - Contrôles réglementaires	143 992	151 192
2.6 - Entretien courant	320 488	336 512
2.7 - Amortissement	101 756	101 756
2.8 - Frais d'étude /certification / suivi de travaux	208 356	214 607
2.9 - Frais de gestion	78 632	80 991
2.10 - Taxe CET	82 971	85 460
2.10 - Taxe communale d'accueil	110 634	110 634
2.10 - Taxe C3S (ex-Organic)	22 089	22 752
2.10 - TICFE	52 882	54 468
2.10 - Autres (préciser) / Fournitures adminis + IT & Telecom + Merling	63 204	66 364
2 – Total Charges Fixes	4 759 374	4 918 656

3 – Charges proportionnelles d'exploitation	Réel 2025 (€)	Année 2026 (€)
3.1 - Achat électricité	158 851	166 794
3.2 - Eau	36 061	37 864
3.3 - Entretien courant et petit consommable	630 051	661 554
3.4 - Combustibles (Fioul)	148 077	155 481
3.5 - Réactifs traitement des fumées	810 811	851 352
3.6 - Réactifs de traitement d'air	29 386	30 856
3.7 - Réactif de traitement d'eau	6 398	6718
3.8 - Consommable pour balles	0	0
3.9 - REFIOM traitement thermique	862 957	906 105
3.10 - Mâchefers non valorisables	0	0
3.11 - Mâchefers valorisables et valorisés	0	0
3.12 - Mâchefers valorisables non valorisés	1 646 801	1 729 141
3.13 - Valorisation compost	0	0
3.14 - Autres - Traitement des déchets verts, structurant	141 802	148.892
3.15 - Frais de Gestion	925 404	953 166
3.16 - TGAP	1 121 605	1 121 605
Autres charges (dont enfouissement, transport, pénalités, créances clients…)	730.757	767 295
3 – Total Charges Proportionnelles	7 248 962	7 536 822

Le surplus de charge au 3.12 lié à l'expertise, est remboursé par le SIL dans le cadre d'un protocole SIL/SOVAL.

4 – Total Charges Gros entretien renouvellement	1 979 853	1 436 757
5 – Fond de Gros entretien renouvellement		
5.1 - Dotation au Fond GER DGER	1 289 383	1 318 002
5.1 - Solde du fond GER	- 2 413 040	- 2 531 795
5.2 - Valorisation du fond (= poste 1.18)	0	0
5 – Total Fond de Gros entretien renouvellement	1 289 383	1 318 002
6 – Intéressement SIL		
6.1 - Déchets tiers	1 655 358	1 705 019
6.2 - Ventes de Chaleurs	611 552	559 844
6.3 - Ventes d'électricité	339 412	339 412
6.4 - Ventes matériaux	5 894	6 071
Intéressements années antérieures	0	0
6 – Intéressement SIL	2 612 216	2 610 345
7 – Total Charges	17 889 788	17 820 582
8 – Résultat d'Exploitations	81 557	509 683
9 – Frais financiers	0	0
10 – Résultats	81 557	509 683
Solde Fond GER (poste 5 – poste 1.17)	- 690 470	- 118 755

Les charges remboursées par le SIL à SOVAL, dans le cadre du protocole SIL/SOVAL, liées à l'expertise seront présentées au sapiteur financier de l'expertise pour prise en compte des préjudices du SIL par le tribunal.

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Les dépenses du SIL

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères, des emballages et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à l'amortissement des sites et de leurs équipements y compris les frais financiers.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	BP 2025 (€)	CA 2025 (€)	%
011	Charges à caractère général			17 302 345,00	16 949 317,44	97,96
		6041	Traitement des déchets ménagers	9 473 900,00	9 437 108,36€	99,61
		6042	Traitement des biodéchets	17 700,00	17 280,54	97,63
		6043	Traitement des déchets verts	1 197 500,00	1 060 521,91	88,56
		6045	Traitement du tri	5 144 800,00	4 961 339,54	96,43
		61/62/63	Autres charges à caractère général	1 468 445,00	1 473 067,09	100,31
012	Charges de personnel et frais assimilés			340 800,00	334 080,23	98,03
65	Autres charges de gestion courante			85 700,00	83 979,75	97,99
66	Charges financières			3 201 167,44	2 769 668,35	86,52
67	Charges exceptionnelles			430 000,00	425 216,06	98,89
68	Provisions			257 000,00	257 000,00	100,00
022	Dépenses imprévues			200 000,00	–	0,00
023	Virement à la section d'investissement			556 658,60	–	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			3 302 190,00	3 229 885,96	97,81
Total général				25 675 861,04	24 049 147,79	93,66

Les dépenses d'investissement

Chapitres	Désignation	BP 2025 (€)	CA 2025 (€)	%
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00
1 641	Emprunts en euros	3 637 231,46	3 637 231,46	100,00
020	Immobilisations incorporelles	183 156,29	183 189,14	100,02
021	Investissements	376 856,47	268 401,10	71,22
023	Investissements en cours	2 447 340,00	106 630,74	4,36
	RAR N-1	69 093,42	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	7 091,89	35,46
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00
	Total général	6 933 677,64	4 202 544,33	60,61

Les recettes du SIL

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du SIL proviennent principalement des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	BP 2025 (€)	CA 2025 (€)	%
013	Atténuations de charges			2 500,00	2 764,80	110,59
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			2 286 600,00	2 642 069,87	115,55
		7031	Ventes matériaux ferreux et non-ferreux	50 000,00	22 271,48	44,54
		7061	Intéressements déchets tiers	1 473 600,00	1 835 103,88	124,53
		7062	Vente chaleur	500 000,00	606 998,12	121,40
		7063	Intéressements déchets verts	8 000,00	6 499,19	81,24
		7064	Vente électricité	250 000,00	165 112,16	66,04
		7065	Intéressements Bio déchets	5 000,00	6 085,04	121,70
74	Subventions d'exploitation 2023			20 355 291,57	20 355 291,57	100,00
75	Subventions d'exploitation (régul. 2022)			200 000,00	181 682,37	90,84
76	Autres produits de gestion courante			–	0,69	0,00
77	Autres produits financiers			650 000,00	247 600,50	38,09
78	Produits exceptionnels			132 000,00	315 664,09	239,14
042	Reprises sur amortissements et prov.			650 000,00	650 000,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			1 399 469,47	1 399 469,47	100,00
Total général				25 675 861,04	25 794 543,36	100,46

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements proviennent de l'excédent reporté et des amortissements principalement liés à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.

Chapitres	Désignation	BP 2025 (€)	CA 2025 (€)	%
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	556 658,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 700 000,00	2 700 000,00	100,00
28	Amortissements	3 302 190,00	3 229 885,96	97,81
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	7 091,89	35,46
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	354 829,12	354 829,12	100,00
	Total général	6 933 677,72	6 291 806,97	90,74

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026



Visite animée du Pôle des Jamelles

Les événements marquants de cette année



Légende

Concernant l'administration et les relations avec les membres

- **Le SIL a fêté ses 20 ans.**
- Passations de neuf marchés.
- Les élus se sont réunis lors de deux réunions des Vice-présidents Déchets des membres, six bureaux et quatre comités Syndicaux du SIL.
- Trois conférences d'entente pour le tri sur Altriane et deux conférences d'entente pour les OM de Gémozac avec Cyclad se sont réunies.
- Neuf réunions ont eu lieu avec les techniciens des membres et deux avec les Directeurs Généraux Services des intercommunalités.

Concernant le CMVD

- Poursuite de la mise en conformité avec les prescriptions réglementaires du BREF Incinération.
- Modification de l'arrêté préfectoral d'exploitation portant à 74 400 t. la capacité d'incinération (pour revenir à la capacité technique).
- Dans le cadre de l'expertise, déconstruction de la toiture de la halle de maturation des mâchefers permettant la remise en route de la chaine de tri (réduction des surcoût liés au désordre mâchefer).
- Le permis de construire pour la reconstruction du bâtiment mâchefer a été validé et le marché de travaux attribué pour un début de chantier en janvier 2026.
- **L'unité de valorisation énergétique a, pour la 2e année, enregistré une disponibilité annuelle a plus de 8 200 h de fonctionnement.**
- La réduction des apports en OMR du SIL (actions de prévention des membres) a été complètement compensée par les apports de déchets tiers gérés par l'exploitant.
- **Le circuit pédagogique du Pôle des Jamelles a reçu plus de 770 visiteurs et a mis en service son aire de pique-nique.**
- L'engagement du renouvellement de la Délégation de Service Public d'exploitation du CMVD a permis la nomination d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage. La phase candidature est terminée.
- Mise à jour de la convention signée avec Cyclad pour le traitement des déchets (OMR et Biodéchets de la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole).

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026





Caméras et surveillance thermiques des quai de transfert





Réhabilitation sanitaires et local repos quai de transfert Médis



Déconstruction charpente bâtiment mâchefer Échillais

Concernant les quais de transferts

Mise en place de caméras thermiques de surveillance sur les deux sites.

À Médis :

- **Travaux mise en conformité électrique (suppression transformateur HT),**
- Travaux de sécurité : ralentissement circulation et accès déchargement,
- Lancement d'une étude de mise en conformité incendie et inspection de la DREAL,
- **Lancement des travaux de réhabilitation des sanitaires et local de repos** (fin prévue en janvier 2026),
- Mise à jour administrative de la mise à disposition au SIL.

Concernant le CMVD

À Grézac :

- **Remplacement du bâtiment modulaire sur la plateforme de broyage,**
- Mise en sécurité de la voie d'accès.

À Échillais :

Fin des travaux de mise en conformité et réhabilitation de la plateforme de compostage (remise en état des bassins de récupération des eaux et du système d'arrosage, mise en conformité assainissement du local agent et amélioration de l'éclairage).





Système arrosage plateforme compostage Échillais



Aire de pique-nique Pôle des Jamelles



Suppression transformateur Médis



Sécurité piéton plateforme de compostage Échillais

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Concernant le traitement des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

- Dans le cadre de l'entente signée entre le SIL, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Cyclad pour la construction d'un centre de tri, la réception partielle du process a été réalisée fin décembre, pour une réception des EMR du SIL à partir du 25 février 2026.
- La conception du circuit pédagogique est terminée, le travail sur les outils multimédias se poursuit en 2026.

En 2026

- Reconstruction avec extension du bâtiment mâchefer du CMVD,
- Tri des Emballages Ménagers Recyclables des membres du SIL sur un outil unique de proximité : le centre de tri Altriane à Salles sur Mer.



Jeu « Faisons le tri » Pôle des Jamelles



Déconstruction bâtiment mâchefers Échillais



Centre de tri des Emballages Altriane à Salles-sur-Mer



La valorisation

Rappel des objectifs régionaux

Valorisation sous forme matière 55 % des déchets non dangereux, non inertes en 2020 et 65 % en 2025. Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025.

L'article L. 541-1 du Code de l'Environnement fixe l'objectif, pour 2020, d'orienter 55 % des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes vers une filière de valorisation matière ou organique. Cet objectif est de 65 % à l'échéance 2025.
Cet indicateur calcule, dans le gisement des déchets non dangereux et non inertes pris en charge par le service public de gestion des déchets, la part dont la destination primaire déclarée est un site dédié à la valorisation matière ou organique.

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Valorisation matière ou organique

La collecte de l'ensemble des flux reste de la compétence des EPCI. À ce titre, chaque collectivité choisit la stratégie de collecte et de mode de traitement : le verre, les gros cartons, les déchets collectés en déchetterie restent gérés par les EPCI en direct. Certains membres collectent et traitent leurs journaux magazines en flux séparés, ces derniers ne sont pas reçus par le SIL.

Concernant le tri à la source des biodéchets, les collectivités membres et l'entente avec Cyclad ont apporté au CMVD, 899 tonnes en 2025.

	Incinérables [1]	EMR [2]	Végétaux	Biodéchets [4]	Total
Total entrant	44 587	16 126	34 825	899	96 437
Ferreux et non ferreux	787				
Mâchefers [3]	11 839				
Refus de tri		4 728			
Tonnage valorisé	12 626	11 398	34 825	899	59 748
Taux de valorisation matière	28,30 %	70,70 %	100,00 %	100,00 %	**61,96 %**

1 Ordures Ménagères résiduelles membres SIL et entente Cyclad
2 Emballages ménagers recyclables SIL
3 Au prorata des OM SIL et entente Cyclad
4 Biodéchets SIL et entente Cyclad

Valorisation matière 2025



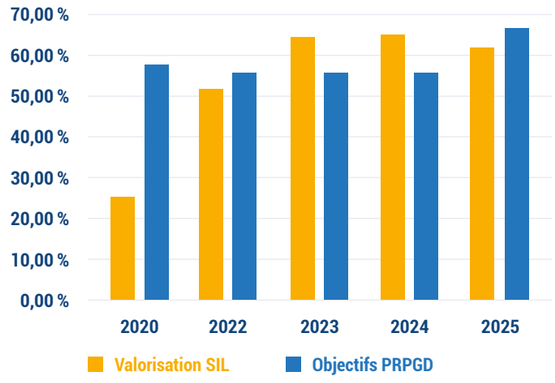
Végétaux bruts devant CMVD

Les EPCI restent maîtres de leurs choix de réduction des déchets et favorisent le traitement des végétaux à la parcelle notamment par la distribution de composteurs individuels et la mise en place de composteurs collectifs de proximité.

Le SIL atteint un pourcentage global de valorisation matière de près de 62 %
mais ne maîtrise pas tous les flux matières issus des déchets ménagers en partie gérés par les collectivités

Les biodéchets et les végétaux sont valorisés à 100% en filière matière.
Les emballages sont valorisés pour leur matière à hauteur de 70,7%.
Les ordures ménagères et déchets assimilables incinérés sont valorisés pour leur matière à hauteur de 28,3% (métaux ferreux, non ferreux et mâchefers).
La valorisation matière réalisée par le SIL vient compléter celle produite par les EPCI sur le reste des flux de déchets collectés (verre, papiers...).

En 2025, le SIL s'approche de l'objectif PRPGD avec 61,96% de valorisation matière.



Objectifs et valorisation matière



Valoristes – centre de tri Altriane

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Les chiffres clés

AR Prefecture
017-251710687-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026

Les chiffres clés

		2024	2025
Nombre d'agents au 1er janvier		2 agents titulaires 3 agents contractuels	2 agents titulaires 3 agents contractuels
Population INSEE au 1er janvier (Membres SIL)		189 695 habitants	191 023 habitants
Montant du CA / Fonctionnement Réalisé		*23 629 591,99 €*	*25 794 543,36 €*
Coût net de traitement par habitant	Ordures ménagères	61,87 € par habitant	63,05 € par habitant
	Bio déchets	0,16 € par habitant	0,17 € par habitant
	Déchets verts	6,14 € par habitant	5,50 € par habitant
	Tri emballages	28,03 € par habitant	28,98 € par habitant
	TOTAL	**96,20 € par habitant**	**97,76 € par habitant**
Tonnage réceptionné SIL (OM)		52 181 tonnes	51 052 tonnes
Tonnage Incinéré OM/DIB (SIL + Tiers SOVAL)		73 947 tonnes	73 964 tonnes
Tonnage Biodéchets		844 tonnes	899 tonnes
Tonnage Collecte sélective		Emballages : 16 370 tonnes	Emballages : 16 126 tonnes
		Carton : 93 tonnes	Carton : 90 tonnes
Tonnage Déchets verts		39 667 tonnes	34 163 tonnes
Quantité chaleur vendue		16 583 MWh	17 765 MWh
Quantité d'électricité injectée sur le réseau		34 336 MWh	34 297 MWh

Chiffres du SIL (établissements membres et sous convention),
hors apporteurs tiers du délégataire

Rapport annuel rédigé par l'équipe du SIL,
avec l'aide des prestataires du SIL

Réalisé par jadecommunication.eu

Photos réalisées par l'équipe du SIL sauf :
- pages 6 (haut droite), 7, 9, 11 (bas droite), 14 (bas gauche), 35, 36, 38-39 : **Gilles de Beauchêne**
- pages 23, 34 (bas gauche), 37 : **Pierre Meunié – Agglomération de La Rochelle**

Édité en septembre 2026

AR Prefecture
017-251710027-20260915-DEL322026-DE
Reçu le 22/09/2026



SIL
SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL
Traitement et valorisation des déchets

SIL – Syndicat Intercommunautaire du Littoral
3 avenue Maurice Chupin, 17300 Rochefort
T 05 46 82 81 11 E contact@sil-dechets.fr
sil-dechets.fr